

ATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9405*
25 août 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 AOUT 1969 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre que je vous ai adressée le 19 août 1969 (A/7582, S/9398) et aux renseignements supplémentaires transmis le 19 août 1969 par le général Bull (S/7930/Add.311, par. 2) et de vous faire connaître ce qui suit :

La reprise des travaux relatifs à la construction d'un abri pour les observateurs militaires de l'ONU au poste d'observation Orange, qui ont été désorganisés et interrompus le 19 août 1969 par des bombardements en provenance du côté égyptien du canal de Suez, a été de nouveau empêchée par la République arabe unie.

Durant la nuit du 20 au 21 août 1969, alors que tout était prêt pour que le travail reprenne le lendemain matin, l'officier de liaison principal israélien a été informé par les observateurs militaires de l'ONU que les autorités de la République arabe unie étaient opposées à la reprise des travaux de construction de l'abri.

L'officier de liaison israélien a répondu que l'approbation de la République arabe unie n'est pas nécessaire pour la construction d'abris destinés aux observateurs militaires de l'ONU du côté israélien de la ligne de cessez-le-feu et que, pour ce qui était d'Israël, les travaux pouvaient reprendre le matin du 21 août comme prévu. Néanmoins, à la demande des observateurs militaires de l'ONU, les travaux de construction n'ont pas été repris.

C'est là un autre exemple de l'indifférence témoignée par les Egyptiens à l'égard de la sécurité des observateurs militaires de l'ONU, lesquels sont fréquemment exposés à des attaques lancées par les forces armées égyptiennes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

* Egalement publié sous la cote A/7588.

** Point 27 de l'ordre du jour provisoire.

